

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D55_2022

Séance du 28.04.2022 – Convocation du 21 avril 2022

Compte rendu affiché le 06.05.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Florian JEDYNAK

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Odile BALHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE., Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence GAGNEUR par Michel ROULLIAT ; Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Gérard PLAISANTIN par Yves ARTETA ; Alain LABAT par Jérôme JARDIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Roger PEDOJA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Vallon des Torrières : approbation de la programmation 2021/2022 des animations "grand public"

La commune de Neuville-sur-Saône est désignée comme "pilote" du Projet Nature, par les communes de Genay, Montanay et par la Métropole de Lyon pour mettre en place des actions qui valorisent le patrimoine naturel et paysager de l'espace naturel remarquable, inscrit dans un projet Nature : le Vallon des Torrières.

Dans le cadre d'un appel à projets et par délibération du 27 février 2020, 9 associations : Ligue pour la protection des oiseaux du Rhône, Arthropologia, France Nature Environnement, la fédération départementale de chasse, Naturama, Mouvement national de lutte pour l'environnement, Oïkos, G'reine des prés, Des espèces parmi Lyon ont été retenues pour proposer des animations, en lien avec des thématiques prioritaires repérées et à destination des établissements scolaires, des structures de loisirs et du grand public des communes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay.

Par ailleurs, un appel à projet "animations grand public" a été engagé en mai 2020 pour retenir parmi les 5 associations dédiées à ce type de projet, celles susceptibles de proposer une programmation pour l'été 2021.

C'est dans ce contexte que les 4 associations suivantes : Des espèces parmi Lyon (DEPL), France Nature Environnement (FNE), OIKOS et Cueille et Croque de G'reine des Prés ont répondu.

Pour l'été 2022, 8 demi-journées d'animation ont été retenues par le comité de pilotage du Projet Nature selon le programme suivant organisé autour de 6 thématiques :

Jouons avec la nature

Réalisation d'un temps de présentation et de découverte de l'Espace Naturel Sensible du Vallon des Torrières à travers le « jeu ». Confection de jeux à partir d'éléments naturels (fabrication d'un kazoo).

Éducation au sujet de l'environnement, les lichens

Découverte sur le Vallon des Torrières de la biologie des lichens. Initiation à la détermination de quelques espèces. Informations sur le lien entre lichens et qualité de l'air.

Découverte de La faune et la flore du Vallon des Torrières

Le temps d'une promenade guidée, observation de plusieurs espèces animales et végétales. Informations sur l'interconnexion de ces différentes espèces, étude de leurs milieux de vie.

Conférence "connaître et préserver le patrimoine en pisé"

Temps collectif de découverte du patrimoine en pisé. Sensibilisation du grand public à des choix de rénovation respectueux du patrimoine bâti et de l'environnement.

Fabriquer ses cosmétiques pour préserver la ressource en eau, sa santé et son environnement

Découverte de la ressource en eau du territoire (cycle urbain, lien avec les milieux naturels, impact de la pollution) et introduction participative et ludique autour de l'eau domestique via l'organisation d'un atelier pratique d'initiation aux cosmétiques écologiques.

À la découverte des plantes sauvages comestibles, médicinales et toxiques

À travers une promenade, regarder la nature du Vallon des Torrières d'un œil neuf, comprendre que la plus commune de nos plantes a un intérêt et des vertus. Apprendre à identifier et connaître les usages des plantes sauvages du territoire.

Afin de permettre leur mise en œuvre, des subventions sont allouées aux associations au regard des animations programmées et sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Elles font l'objet d'une convention de financement annexée à la présente délibération et qui fixe les modalités de versement.

ASSOCIATIONS	Nombre de demi-journées d'animation prévu	Montant d'une demi-journée fixé dans la convention	Matériel	Total à verser à l'issue de la réalisation des animations (au plus tard le 31 août 2022)
DEPL	2	250 €	0	500 €
Cueille et Croque de G'reine des Prés	2	250 €	0	500 €
OIKOS	2	250 €	30	530 €
FNE	2	250 €	0	500 €
TOTAL	8			2 030 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal
- VU les délibérations du conseil municipal de Neuville sur Saône en date du 27 février 2020, du 24 septembre 2020 et du 27 mai 2021,
- VU la convention de financement 2021-2022 Projet nature,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le programme d'animations grand public du Vallon des Torrières, ainsi qu'exposé ci-dessus
- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations chargées de ces animations conformément à la liste ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi qu'à prendre toute mesure relative à l'application de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ordonnancer les subventions aux associations sur les bases définies ci-dessus,
- **DE PRÉCISER** que ces dépenses figurent au Budget Communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 avril 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09.05.2022
- Publication ou affichage le 09.05.2022

